L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 72, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

JEUDI, 26 JUILLET 1883.

L'UNION FRANÇAISE.

Bulletin du Bureau de Placement.

Travailleurs inscrits:
Cultivateurs, Vignerons, Jardiniers, Journaliers, Teinturiers, reconnaissant arrivée de France.

S'adresser, verbalement ou par lettre, en indiquant le No de la Société, rue des Remparts, près Dumaine, de 9 heures du matin à 3 h. s.

Note-Bene—Les travailleurs annoncés comprennent ceux qui sont déjà parmi nous et ceux qui nous sont signalés par la Société Française de Bienfaisance de New-York.

Tous nos renseignements sont fournis gratis.
9fév—1an M&D

A. CAPITON

TAILLEUR-FASHIONABLE.

2 ... Rue Carondelet, près Canal....2

VETEMENTS de noce et de soirée, une spécialité. Mes étoffes de Printemps et d'Eté viennent d'être reçues. Vous en examiner mon nouvel assortiment. Prix modérés. Vêtements pour bureaux faits sur commande à $30 et au dessus de ce prix. 10 av—SmDMaJ

L'ASSORTIMENT
—DE—
VETEMENTS
DE PRINTEMPS
—POUR—
Hommes, jeunes gens et enfants

que nous confectionnons pour cette saison, et que nous mettons en vente depuis quelques jours, est maintenant

COMPLET,

et nous invitons cordialement nos CLIENTS et le PUBLIC en général à venir

L'examiner de bonne heure,

afin de permettre aux personnes qui n'ont pas grand temps, de bien connaître notre VASTE FONDS DE MARCHANDISES, avant de faire ailleurs leurs achats.

Nous avons publié un

CATALOGUE DE MODES,

que nous distribuons dans nos

Salles de Vente, 81 à 85 rue du Canal,

de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

LEON GODCHAUX,

Marchand de vêtements et d'articles de toilette,

81, 83 et 85 rue du Canal.

1er avril—

Wheeler & Wilson

Silent No 8.

La machine le meilleur marché

à acheter

PARCE QUE C'est

La plus facile à comprendre,
La plus facile à diriger,
Celle qui fait section le mieux,
La plus durable,

—AUSSI—

Elle fait le travail le plus perfectionné.

A vendre Comptant ou à des conditions faciles.

WHEELER & WILSON M'F'G Co

102 rue du Canal,

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Demandes des listes de prix.
11 mai—SmDMaJ

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Andiffret, Jean Baptiste
Abadie Cécile B
Augereau J. M. d'
Augereau Ved
Augereau P. D. d'
Bordes Dominique
Bernard les époux
Becker Pierre
Castello Michel
Canuet & Cie
Célérier Célestin
Charrerie Jean-Marie
Demander F
Dharbelcourt A
Dubos Jean
Dubos Bernard
Dubuis Adèle Levy
Dumas Ed
Dessin M
Dolare Vve
Fontan Baptiste
Garlepied M

Abigeard L S
Le Corgne Ls C
Lejet Joseph N
Laussen J G
Lalagie les époux
Landel Du Val
Le Maréchal C
Monnier Lazare
Messere Mme
Martin Jean
Maury Louis
Morin C G
Raimond Jules
Servel A
Sue Jules
Sioen M
Turcan B
Tujague B
Thérésin De Vic
Varguelot les époux
Vérot les époux

Le Gérant du Consulat de France,
FRANCIS NAVONE.

La Nlle-Orléans, le 1er juillet 1883.

Liste officielle des lettres étrangères non réclamées à la Poste de la Nouvelle-Orléans pour la semaine finissant samedi, 21 juillet 1883.

Acosta J
Audry J
Anderson J
Anadosse J
Angelen J
Auguste F
Baker A
Baron L
Barkhard J W
Baumann J
Bayard J
Beatty P A
Bell E
Berau P
Bickerley T J
Blum J
Bumbusey D
Bonaventure J
Brookman C C
Burrell P M
Bittmeier A
Caspestle L N
Cole M A
Davidson J N
Emerson J D
Fay W
Fernandez D
Florence R
Foley W
Foley J
Gatto M
Gallagher M
Gebbia G
Gonzalez M
Gordon M A
Graham G
Graber E R
Harbeson W T
Harper S
Hill W H
Hallinger
Jackson W
Kelly T J
Kennedy O
Lacy W
Lacy A

Leal M M
Lewis D
Lilli J F
Low r M F
Lux P
Lynch T
Lynch A
Mahoney P
McMahon J
Marris W 2
Martin J
Martine G
Martin E J
Matthew s J
Mitchell J
Meilleur O
Miller W
Morris H
Murphy J
Murphy P
Minemeci A
M Laughlin A
McCann A
McDonald C F
McDonald P
McGrath J
McCormack P
Mc Eachern E
O'Brien W
O'Brien J
O'Reilly T
Papin T
Parker C
Perry G A
Perseo Mre
Rabin S
Romane M
Ryan J
Ryan E
Shay H
Soto V P
Valetes C A
Vaughn W H
Vaughan W S W
Wilkinson A

W. B. MERCHANT,
Maire de la Poste

Proclamation de la Quarantaine lancée par Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que le 8me jour de mois de mars A. D. 1853, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a été le Gouverneur de l'Etat de lancer sa proclamation pauvelle des quarantaines, et a bien voulu aviser aux prescriptions de cette quarantaine;

DONC, conformément à la loi et sur la recommandation du dit Bureau de Santé, je lance ici ma proclamation établissant, à partir du 1er jour du mois de mai 1883, la quarantaine dont voici les ordonnances:

Tous les navires ainsi que leurs cargaisons, leurs passagers et leurs serviteurs arrivant sur différentes stations de quarantaine de l'Etat, des ports mexicains: Matamorros, Tampico, Tuspan, Vera Cruz et Minatitlan, des ports de l'île de Cuba de Haïti ou Saint-Domingue, de Porto Rico et de la Jamaïque, des ports brésiliens: Rio de Janeiro, Bahia et Pernambuco, seront détenus dix jours pleins, et les navires et les cargaisons scharront un nettoyage et une désinfection.

Tous les navires arrivant des Indes occidentales, des ports aux environs de l'Isthme de Panama et des côtes de la Colombie Méridionale jusqu'au sud du Brésil seront soumis à telles inspection, désinfection et détention que déterminera le Bureau de Santé, dans les ports spécifiés ci-dessus ou subséquemment sous des instructions, de la Trinidad, de la Martinique, de la Guadeloupe, de Trinidad, de Cuba, Cartagena, Sarnaille Kingsville. La Guayra, Georgetown, Guyane, et Paramaribo.

Les [illegible] ports mexicains, [illegible] ports de la Jamaïque, [illegible] ports de Haïti ou Saint-Domingue, [illegible] ports de Porto Rico et de la Jamaïque, [illegible] ports brésiliens: Rio de Janeiro, Bahia et Pernambuco, [illegible] des ports spécifiés dans la proclamation ci-dessus [illegible] dans la quarantaine.

Fait sous mon signature et avec le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge ce 6ème jour du mois d'avril 1883.

Signé:
(Sceau.)
S. D. McENERY.

Par le Gouverneur:
(SIGNE) AREOTO,
Sous-Secrétaire d'Etat.

ELKIN & CIE.,

100....RUE DU CANAL....100

Offrent leur vaste fonds de

Tapis de Velours et de Bruxelles, dits "Body Brussels" et "Tapestry Brussels" et des

TAPIS

Trois plis "Ingrain"

A des prix très réduits.

La maison reçoit mensuellement de fraîches importations de

NATTES DE CHINE, de diverses qualités.
NATTES DE CHINE, sans couture.
TOILES CIREES.
STORES DE FENÊTRES.
RIDEAUX DE DENTELLE, Etc.

2 avril—dim.mar.jeu

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET DE LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest,

97 RUE DECATUR,

11 mars—1an Nlle-Orléans.

LAURENT LACASSAGNE

Marchand-Commissionnaire.

97 RUE DECATUR,

Bureau au Premier.

Avances libérales sur consignations de coton ore, mélasses et riz, &c)
25 mars—1 an

Compagnie d'Assurances du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

Bureau, 18 rue Carondelet.

Douzième Etat de Situation Annuel.

CONFORMEMENT aux exigences de sa charte, la Compagnie publie l'exposé suivant.

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1883.

Sur les risques d'incendie	$133,297 02	
Sur les risques de rivières	13,057 51	
Sur les risques de mers	17,657 72	
A ajouter, les primes non échues de 1882	20,324 52	$184,336 77
A déduire les primes non échues en 1883	$26,401 09	
Moins les primes remboursées et les cancellations	3,691 69	$30,092 78
Primes nettes		$154,243 99
Moins les pertes, etc. payées durant la même période:		
Sur les risques d'incendie	78,965 27	
Sur les risques de rivières	7,982 45	
Sur les risques de mers	19,818 07	
Reassurances	7,385 00	
Impressions et annonces	463 15	
Taxes	1,983 83	
Réfaction (Rebate)	27,572 79	
Bureau des réassurances	2,036 87	
Dépenses, etc., moins l'intérêt	8,820 50	$148,677 93
		$5,566 06
A ajouter: Profits et pertes		$29,401 09
		$34,967 15
Réservé pour les pertes non ajustées et non payées	10,460 00	
Cinq pour cent dividende payé en janvier 1883	5,000 00	
Cinq pour cent dû, maintenant	5,000 00	
Surplus	14,507 15	$34,967 15

L'compagnie a l'actif suivant:

Comptant	$17,183 95
Primes en voie de perception	18,933 06
Actions et banques et autres valeurs au pair	37,692 76
Effets immobiliers	39,992 49
Billets garantis par nantissements	16,397 68
Billets garantis par hypothèques	17,042 45
Billets à recevoir à courtes échéances	9,355 09
Meubles de bureau et installation	2,370 25
	$153,967 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PLAGOT, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et assermenté pardevant moi à la Nouvelle-Orléans, ce 11me jour de juillet 1883.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1883.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT au 30me jour de juin 1883, payable sur demande, ce dividende faisant DIX POUR CENT par an sur le fonds-capital de la Compagnie.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Bureau de Direction:

E. PRAGST
M. POPOVICH
S. SALOY
M. A. DAUPHIN
D. HUGHES
A. D. FINLEY
THEO. L. SUGG
GEO. AUER
C. TRUMPY
P. THOMARAHLEN
P. E. CARRIERE
PETER BLAISE

A. WALZ
F. AUFMMOLK
WM. FAGAN
H SCHROEDER
J. SAMBOLA
A. HAHER
S. M MILLER
GEO. ELLIS
J. H. MENGE
FERD. GOLDSMITH
A. IQUES
M. CAMPIGLIO

M. SCHNEI

16 mi—1m

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

(Southern Insurance Company of New Orleans.)

Bureau, 31 rue du Camp,

Entre Commune et Gravier.

CAPITAL - - - - - $300,000

ERNEST MILTENBERGER.....Président
H. GALLY.....Vice-Président
SCOTT McGEHEE.....Secrétaire

DIRECTEURS:

Emile L. Carrière
J. J. Gildère
B. F. Chambers
Gilbert H. Gross
M. Schwabacher
J. A. Lafaye
John T. Moore, jr.
Adolph Meyer
E. C. Perstall
Joseph David
J. A. S. Vaught
L. Lacassagne

Louis Bush
G. P. Harrison
D. Fejo
H. E. Shropah
J. A. Duffilho
J. H. Monge
P. A. Villerrat
Geo. H. Dunb
F. G. Ernst
I. Hernandez
R. Beltran
Henry Lehman
Thos. J. Woodward.

L'attention des assurés est respectueusement appelée sur les avantages que leur offre cette Compagnie, savoir:

1er Elle assure contre l'incendie et les dangers de rivières et de mers aux taux les plus modiques garantis et du tarif.

2e Le fonds-capital ne porte un intérêt que de six (6) pour cent par an qu'il peut facilement faire valoir par des placements, n'exigeant pas ainsi, pour le payer, qu'il soit rien déduit des profits des Affaires de la Compagnie—un grand avantage, attendu que la moitié desdits profits échoit aux assurés, ainsi qu'il en est donné l'application plus bas.

3e En outre de l'escompte comptant qu'il est d'usage d'accorder, la Compagnie distribue, à la fin de chaque année fiscale,

CINQUANTE (50) POUR CENT

de ses profits nets "pro rata" parmi TOUS ceux, sur le montant des primes annuelles ayées.
26 nov—an D

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,

17.....RUE BIENVILLE.....17

ENTRE CANAL ET COMMUNE.

Prêts de la HAUTE GRUTENWALD.

[illegible] StreetSteam Brewery

H. F. STURCKEN,

[illegible], 32, 34 et 36 RUE MARAIS,

Entre Conti et St.-Louis.

[illegible]—SS.1 an.DMJ

1845. 1848.

Importateur du Galvanisme,

C. ROUYER,

Au coin des rues Chartres et Conti, N. 6

J'invite toutes les personnes qui veulent pour les jours d'été profiter d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et des plus complets en montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc., etc.

Montres en argent de tous objets: Achat de diamants, vieil or et vieil argent.

Spécialité pour la location des services de table, pour dîners, soirées, etc.

Pose et change de verres de lunettes et glaces à prix excessivement réduits.
1 6a—6dé—DMarJ

Portable Electric Lighter

PRIX $5.00.

Appareil scientifique et économique pour l'éclairage des maisons de residence, des bureaux, des fabriques, des mines, etc. L'appareil est complet, la mine, électrique contre le feu qui peut sur une action obturique. Il peut servir d'après nos procédés, moyennant une dépense additionnelle, pour donner des sonnettes d'appel, ou même quelque part avec effraction, ou comme batterie médicale, comme sonnette d'appel ou pour allumer autrement que par le gaz au moyen de l'électricité. Quand il sonne l'alarme, le valeur est immédiatement environné de lumière et signalé par la sonnette. On le trouve chez le Consorts établissement aux deux les Bureaux, de confiance pour sous les Etats-Unis. Envoyez un timbre pour la circulaire PORTABLE ELECTRIC LIGHT CO. 22 Water Street, Boston. Incorporée en vertu des lois du Massachusetts en décembre 1882.

"Un Portable Electric Lighter" pour $5 se vend aisément de toutes parts par la "Portable Electric Light Co., 22 Water Street, Boston. C'est un appareil sur et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, etc.—Scientific American, New York, 16 décembre 1882.
22 avril—2 m. mar J. D.

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE

Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE ORLEANS

J. F SCHRODER, président.
NEWTON BUCKNER, FERRY NUGENT

Cette Compagnie a été fondée en 1836, a établi une succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit:

Actif	$4,467,900 24
Passif	2,676,383 49
Surplus	$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est placé maintenant à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées et vaut la des lois d'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant-secrétaire résident.
CLARENCE F. LOW, député assistant secrétaire résident.
Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1882.
12nov—1an—v

A tous ceux que cela CONCERNE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,

District supérieur de la Paroisse d'Orléans.

No 24 rue Union.

NLLE-ORLEANS, juin 1883.

Attendu que le Tableau des Taxes d'Etat pour année 1883 a été enregistré au bureau de l'Assessor des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans, et qu'une copie m'en a été remise;

Moi, P. L. BOUNY, Collecteur de Taxes d'Etat pour le District Inférieur de la Paroisse d'Orléans, agissant conformément aux dispositions de la section 25 de la loi No 77, 1880, donne par les présentes avis que les taxes assessées dans l'année 1883 sont indiquées dans le Tableau de Taxes enregistré dans mon bureau et au Bureau des Hypothèques de cette paroisse, qu'elles sont dues en ce moment, et qu'après du 31 décembre 1883, les contribuables qui ne les auront pas acquittées, deviendront délinquants, et devront payer l'intérêt suivant: Sur toutes propriétés foncières, un pour cent par mois, et sur tous biens meubles, trois pour cent par mois, (sections 40 et 52, loi No 96, 1882), à partir du 1er janvier 1884, jusqu'à ce que les dites propriétés soient vendues conformément à l'article 210 de la Constitution.

La publication de cet avis, une fois par semaine, pendant trois semaines, et l'affichage du même avis à la porte de la salle où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, constitue, de par la loi, un avertissement plein et complet à chaque contribuable ou à toute autre partie intéressée.

Les contribuables sont conséquemment invités à s'acquitter immédiatement, afin d'éviter l'intérêt et les frais. Ils sont priés, pour faciliter le règlement, d'apporter leurs reçus de taxes de 1882.

JAS. D. HOUSTON,
(Collecteur de Taxes du District supérieur.
22juin—1f par sam 3 sem

A tous ceux que cela CONCERNE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,

District inférieur de la Paroisse d'Orléans,

Nos 112 et 114 rue Royale.

NLLE ORLEANS, 21 juin 1883.

Attendu que le Tableau des Taxes d'Etat pour l'année 1883 a été enregistré au bureau de l'Assessor des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans, et qu'une copie m'en a été remise;

Moi, P. L. BOUNY, Collecteur de Taxes d'Etat pour le District Inférieur de la Paroisse d'Orléans, agissant conformément aux dispositions de la section 25 de la loi No 77, 1880, donne par les présentes avis que les taxes assessées dans l'année 1883 sont indiquées dans le Tableau de Taxes enregistré dans mon bureau et au Bureau des Hypothèques de cette paroisse, qu'elles sont dues en ce moment, et qu'après du 31 décembre 1883, les contribuables qui ne les auront pas acquittées, deviendront délinquants, et devront payer l'intérêt suivant: Sur toutes propriétés foncières, un pour cent par mois, et sur tous biens meubles, trois pour cent par mois, (sections 40 et 52, loi No 96, 1882), à partir du 1er janvier 1884, jusqu'à ce que les dites propriétés soient vendues conformément à l'article 210 de la Constitution.

La publication de cet avis, une fois par semaine, pendant trois semaines, et l'affichage du même avis à la porte de la salle où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, constitue, de par la loi, un avertissement plein et complet à chaque contribuable ou à toute autre partie intéressée.

Les contribuables sont conséquemment invités à s'acquitter immédiatement, afin d'éviter l'intérêt et les frais. Ils sont priés, pour faciliter le règlement, d'apporter leurs reçus de taxes de 1882.

P. L. BOUNY,
Collecteur de Taxes du District inférieur.
juin—29 6 juil

Mme BONOMO, page-femme, et sa fille pour dames, 146 St Louis et 101 Bourbon se recommande pour toutes les opérations de la maternité. Elle promet tous les soins et consolations possibles pour toutes les malades, telles que devoir à la matrice, dentition difficile plaies aux mamelles ou vers chez les femmes et enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec l'époque. Visible à toute heure. Exorgent un pension depuis $5 par semaine. 1 6 déc—1 an

CETTE LOTERIE est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE
LE GRAND TIRAGE
De la Loterie à $5.
MENSUEL
CLASSE H.
DE LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
—SE FERA—
A
LA NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi, 14 Août 1883.

Ce tirage mensuel que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

Gén. G. T. Beauregard
DE LA LOUISIANE.
—ET DU—
Gén Jubal A. Early,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75.000
LE TOUT S'ELEVANT A
$265,500!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

Voyez le Plan.

100,000 billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	5,000,	10,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	100,	10,000
200 Lots de	50,	10,000
1,000 Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	2,250
9	Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	900
1,967	Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT

Nous certifions que nous surveillons les arrangements pour tous les tirages mensuels et semi-annuels de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, et en personne dirigé et contrôlé les tirages eux-mêmes, et que ceux-ci sont conduits avec honnêteté, loyauté et de bonne foi devant nous et sous notre surveillance. La Compagnie a le service de ce certificat, avec les ci-similes de nos signatures y apposées, dans ses vis.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,

S'adresser à

Certificats d'argent et lettres enregistrées au
New Orleans National Bank
Nlle-Orléans, Lne.

Lettres ordinaires par la Poste ou l'Express à
M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lne.

Remarques que TOUS LES LOTS —SONT— PAYÉS EN PLEIN SUR PRÉSENTATION.

Toutes lettres sans réponses signifiant un refus. Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie seulement, à la Nlle-Orléans. Pour informations écrivez à M. A. DAUPHIN, Nlle-Orléans, Lne.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurances Hibernia de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, 87 RUE DU CAMP.

Douzième Etat de Situation Annuel pour l'Année finissant le 30 Avril 1883.

Primes sur les incendies	$ 80,326 16	
Primes sur les rivières	33,445 86	
Primes sur les mers	47,672 67	
	$161,944 69	
Non terminés le 30 avril 1882	28,917 51	$190,862 20
Moins primes non échues, le 30 avril 1883		25,000 00
Primes gagnées de l'année		$165,862 20
Reçu pour intérêt, loyer, etc		19,968 72
Gains totaux de l'année		$185,760 92
A déduire—		
Pertes sur les incendies	$23,451 50	
Pertes sur les rivières	7,789 70	
Pertes sur les mers	33,101 92	
	$62,343 12	
Réassurances, primes remboursées et escompte	37,750 19	
Taxes, Bureau, etc.	17,991 37	
Dépenses générales, salaires, dérogations de bureau, etc	19,489 85	
		137,574 43
Profits nets		$48,186 49

L'compagnie possède l'actif suivant:

Comptant en caisse	33,470 98
Prêts garantis par hypothèques on nantissements	198,897 45
Billets à recevoir	13,844 79
Immeubles	117,165 99
Primes en voie de perception	27,686 15
Actions, Bons, etc	95,714 20
Meubles et installations de bureau	5,132 45
	$491,815 01

L'exposé qui précède est une copie exacte de l'avoir de la compagnie.

JOHN HENDERSON, Président.
THOS. F. BRAGG, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 9 juin 1883.

Signé sous mon serment devant moi à la Nouvelle Orléans, Lne, ce 9me jour de juin 1883.
WM. J. CASTELL, Notaire.

A une élection tenue le LUNDI, 7 mai 1883, les mêmes noms dont les noms suivent ont été désignés aux fonctions de Directeurs:

John Henderson,	Jno H Hanna,
Thos. Smith,	F J. Gasquet,
W. J. Castell,	M K. Garvey,
Jno C. Gibbons,	Geo. McCloskey,
Wm Hart,	Amédée Couturié,
E. Gansbe,	Richard Herrick,
	Edw Irwin.

Et, à une réunion des Directeurs, le 11 mai 1883, JOHN HENDERSON a été élu Président, THOMAS SMITH Vice Président, et THOMAS F. BRAGG Secrétaire de la Compagnie.

Le Bureau d'Administration a déclaré un dividende de Cinq Pour Cent, faisant 10 pour cent d'intérêt sur le capital pour l'année, et Dix pour Cent de dividende sur les primes nettes payées par les actionnaires, en sus de l'escompte à aux déduit rende, payable le 12 juin 1883.

Signé, THOS. F. BRAGG, Secrétaire.

21 juin—1 mois—DimMaJe

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non échues de l'année précédente y comprises:

Risques de feu	$248 868 79
Risques sur les mers	22 022 70
Risques sur les rivières	22,912 63
Total des primes	$293 794 12
Moins les primes non échues	75,281 00
Primes nettes, échues le 31 mai 1883	$218,503 12
Pertes payées:	
Sur risques de feu	$58,827 62
Sur risques maritimes	19,201 25
Sur risques de rivières	4,455 50
Taxes et dépenses	26,164 16
Réassurances et primes remboursées	16,100 26
	$116,468 79
Profit	$102,014 33

La Compagnie possède l'actif suivant

Immeubles	$44,930 53
Actions de banques, chemins de fer et autres actions	61,333 78
Billets garantis par hypothèques et nantissements	149 230 00
Billets à recevoir	61,098 58
Primes en voie de collection	36,450 00
Actions de Vallcetz Dry Dock Co	11,362 50
Actions de New Orleans Water works Co	19,600 00
Bons Consolidés de la Louisiane	15,426 25
Mandats sur la ville (City Time)	2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires	4,326 00
Argent en poche	8,279 62
	$468,334 49

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un second dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le trente-sept LUNDI de mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

P. MASPERO,
M. W. SMITH,
D. FATJO,
EDWARD TOBY,
B. W. TAYLOR.

JNO. B. LALLANDE,
J. J. FERNANDEZ,
PAUL FOURCHY,
D. A. CHAFFRAIX,
CHAS. LAFFITTE,
JOS. A. SHAKESPEAR.

13juin—

Southern Insurance Company of New Orleans

(Compagnie d'Assurance du Sud de la Nlle-Orléans.

BUREAU DU CAMP, 31.

CAPITAL.....$300,000

Exposé de ses opérations des six (6) premiers mois et 10 jours (nuit du 20 novembre 1882 au 31 mai 1883.)

Primes reçues	
Sur ces risques d'incendie	$62,159 53
Sur des risques de mer	6,990 52
Sur des risques de rivière	6,340 07
Primes totales	$74,345 32
Parties payées	
Sur des risques d'incendie	$3,070 31
Sur des risques de mer	3,419 36
Sur des risques de rivière	355 93
	$6,845 60
Escomptes et commissions	9,686 64
Réassurances et primes remboursées	4,961 80 $21,494 04
Surplus	$52,851 28

KERNST MILTENBERGER, président.
SCOTT McGEHEE, secrétaire.

Cette compagnie assure aux prix courants en taux du tarif les plus réduits, allouant l'escompte usité, partage ses profits TOUS les assurés, à la fin de chaque année fiscale.

50 pour cent

des profits, après en avoir déduit six (6) pour cent d'intérêt par an sur le fonds-capital.

La charte pourvoit aussi que 25 pour cent des profits soient mis de côté comme fonds de réserve jusqu'à ce que lesdits fonds doit s'accumuler jusqu'à ce qu'il se soit élevé à $200,000, et ne peut jamais être touché à ce n'est pour le paiement des pertes sur les dits fonds de la compagnie (le fonds-capital excepté, accroit etc pouloir.

Cette compagnie est donc autorisée à la Compagnie à se servir de ce certificat, avec les ci-similes de nos signatures y apposées, dans ses vis.

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,

S'adresser à

Certificats d'argent et lettres enregistrées au
New Orleans National Bank
Nlle-Orléans, Lne.

Lettres ordinaires par la Poste ou l'Express à
M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lne.

Remarques que TOUS LES LOTS —SONT— PAYÉS EN PLEIN SUR PRÉSENTATION.

Toutes lettres sans réponses signifiant un refus. Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie seulement, à la Nlle-Orléans. Pour informations écrivez à M. A. DAUPHIN, Nlle-Orléans, Lne.

Compagnie d'Assurances Croissant,

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT....$600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixes de qu'à gre, aux taux les plus réduits des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.....Président.
CHAS. H. SOLLER.....Vice-Président.
CHAS. E. RICE.....Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy
Victor Meyer
W. S. Cutler
George Bentell
Alf. Moulton
Charles Mewmin
T. W. Mackrige
Lucien Dalsy
Charles H. Dane
Newton G. Beak
John Calder
E. O. Cowan
W. A. Phelps
M. Gillis
Wm. E. Lyman

Paul E. Mortimer
Joseph Bowing
W. H. Hernandez
Edward Malin
J. J. Reiss
Leon Dreyfous
Henry L. Flash
A. H. Seward
Sigmund Katz
M. D. Wallace
E. J. W. Seaman
Wm Garig
John D. Haber
A. Rosenfeld
E. N. E. David

Voir nos agences dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas

Oct183—1an vde

Alph. WALZ,

FABRICANT DU CÉLÈBRE

MALAKOFF BITTER,

94 et 96 rue Conti, Nouvelle-Orléans

Succursale à Paris

—1 an—1 p—Dim, Mar, Vend

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Jules T. Morel vs John St. Matthew.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9028.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 4 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Laurel, Annonciation anciennement Jersey, Deuxième et troisième et désigné comme lot ou numéro cinq sur un plan dressé par J. A. Hillen, ci-devant, voyer, en date du 2 mars 1840 et déposé pour référence à l'étude de J. B. Marks, ancien notaire, et cette ville, comme plus amplement et plus au long appert par Cession et Contrat de Vente, en date du quatrième jour d'août 1881, déposé au l'étude d'Edward Barrett, ancien notaire public en cette ville, et contenant trente pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent quatre-vingt-dix pieds, et trente et un pieds six pouces de front ou face de largeur dans le fond.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Peter H. Keenan, par acte pardevant A. Hero, Jr. notaire en date du 12 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—1° Au comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant à savoir: quatre cent soixante-huit 71/100 piastres (468 70), avec intérêt de 8 pour 0/0 par an du 1er juillet 1882 jusqu'à parfait paiement. 5 pour honoraires d'avocats sur la somme réclamé. Quinze piastres de frais pour prime de police d'assurance; quatre piastres de frais pour copie de l'exploit sous les Lois dans cette affaire etc etc.

2° L'acquéreur assumera le paiement de deux billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété en date du 1er juillet 1882, chacun pour la somme de quatre cent soixante-huit 75,00 piastres, $468 75, tels par la dit John M Ditchen à sa propre ordre et par lui endossé, payable à deux et trois ans après leur date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement et en outre assumera toutes les obligations du dit note de vente et hypothèque.

3° Il a balance du prix de l'adjudication s'il y a sommeant sur les lieux au cas que le prix de l'enchère-sur sur la propriété serait après les déductions susdites faite et laisse libre sur la dite propriété au comptant serait moins que le montant spécifié de la réclamation du plaignant ainsi que les